

# Charte Handicap



## Pourquoi cette Charte

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation, les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

En lien avec les valeurs d'Envi, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap, un accompagnement le plus adapté possible au sein de notre organisme de formation, en particulier la possibilité d'accéder à la formation par la prise en compte des besoins spécifiques, l'écoute attentive de la demande et la proposition, autant que cela est possible, de solutions adaptées.

Ayant reçu la certification Qualiopi au titre des actions de formation, Envi a voulu rédiger cette charte avec le souci de rendre accessible ses formations, de pouvoir accueillir ou orienter le public en situation de Handicap.

## Notre engagement

Nous souhaitons avant tout pouvoir accueillir les indépendant(e)s ou indépendant(e)s en devenir, quelle que soient les situations individuelles.

Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination, prendre en compte les besoins spécifiques en :

- Recueillant les besoins spécifiques dans le dossier de candidature
- Adaptant notre méthodologie d'intervention s'il est possible de le faire
- Sensibilisant l'équipe pédagogique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Ayant constitué un réseau de partenaires capables d'orienter le public en situation de handicap et de l'accueillir le cas échéant.

## Référent handicap

Charlotte de Charentenay est le référent handicap chez Envi.

Ses missions sont les suivantes :

- La veille : elle identifie les ressources et repère les informations disponibles en les stockant sur l'espace dédié du Drive partagé Envi.
- L'accueil et l'accompagnement
  - En amont du parcours de formation : pour recueillir le besoin spécifique de la personne en situation de handicap et évaluer la capacité d'Envi à accueillir la personne en formation. En fonction de cette première étape : tenir informés les intervenants ou orienter vers une structure adaptée si les moyens disponibles chez Envi ne permettent pas d'accueillir la personne.
  - Pendant le parcours : Assurer l'accueil et le suivi de la personne en situation de handicap et mettre en place si nécessaire des outils facilitateurs permettant l'intégration au sein de la formation (par exemple : utiliser une typographie facilitante pour les problématiques visuelles telle que Tiresias PCfont)
  - Après le parcours : faire un bilan spécifique avec la personne en situation de handicap sur la formation et les moyens mis en œuvre pour la rendre accessible.

## Sensibilisation et réseau

Envi s'engage à se tenir informé sur le sujet du handicap et de l'entrepreneuriat individuel, et sur les nouveaux moyens développés pour rendre les actions de formation toujours plus accessibles.

L'objectif est de lever les freins constitués par les représentations liées au handicap, visible ou invisible.

Envi s'engage également à identifier les acteurs majeurs pour pouvoir renseigner toute personne en situation de handicap ayant un projet entrepreneurial.

Envi souhaite enfin contribuer aux éventuelles dynamiques locales autour de projets liés au handicap.

Notre référente handicap : Charlotte de Charentenay ([charlotte@envischool.com](mailto:charlotte@envischool.com))

Pour toute question liée à cette charte : [hello@envischool.com](mailto:hello@envischool.com)

Dernière mise à jour du document : 10/09/2025

